



DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse - Petit-déjeuner

De 9h à 10h30

Mardi 10 décembre 2024

Contacts presse : Agence RDN

Fadela Benabadji

06 11 34 22 39

fbenabadji@agence-rdn.com

Karine Clavel

07 50 14 58 26

kclavel@agence-rdn.com

RDN
Ressources
de la Nature

Sommaire

PRESENTATION DE LA FNEDT	3
1. CHIFFRES CLES DES ETARF.....	4
A. LES ETARF ET LEUR PORTRAIT	4
B. L'EMPLOI EN ETARF	5
C. LE PORTRAIT DES ACTIFS EN ETARF.....	6
D. LA SAISONNALITE DES CDD.....	7
2. UN AN D'INTEMPERIES	8
A. CONJONCTURE ECONOMIQUE	8
B. UNE ANNEE DE DESORGANISATION DES TRAVAUX	10
C. ACTIVER DES MESURES A LA HAUTEUR DE L'URGENCE.....	10
3. LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL	12
4. RECONNAITRE LE ROLE DES ETARF	14
A. LES EXCLUES DES AIDES A L'EMBAUCHE « TO-DE »	15
B. AIDES A L'USAGE ET SOUTIEN A LA DECARBONATION	16
C. CONSTRUIRE EN ZONE AGRICOLE	17
D. SOUTENIR LES ETF POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA FORET	17
E. POUR L'ESPACE RURAL.....	18
F. POUR LE RENOUVELLEMENT DES ACTIFS	20
G. SECURISER LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE	22
5. FEUILLE DE ROUTE 2030	24
A. LE PLAN STRATEGIQUE.....	24
B. PREMIERES ACTIONS ENGAGEES.....	24
6. LE CONGRES DE LA FNEDT – 6 AU 8 MARS 2025	26
A. UN THEME TRES... "ENTREPRENEURS" !	26
B. DES TABLES RONDES ET DES ATELIERS	26
C. SERGE ZAKA, GRAND TEMOIN DU CONGRES.....	26
7. INTERVENANTS LORS DE LA CONFERENCE DE PRESSE	27
8. CONTACTS PRESSE : AGENCE RDN.....	28
ANNEXES	

Présentation de la FNEDT

La Fédération Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle représentative des entrepreneurs de travaux agricoles (ETA), forestiers (ETF) et ruraux (ETR) de France. Prestataires de services, les entrepreneurs de travaux réalisent des chantiers pour le compte des agriculteurs, éleveurs, propriétaires et exploitants forestiers, industriels de la première transformation, collectivités locales et établissements publics gestionnaires d'espaces naturels ou de réseaux.

Créée en 1922, la FNEDT regroupe aujourd'hui 63 syndicats départementaux et 12 unions régionales. Elle est présidée depuis le 28 mars 2024 par Philippe Largeau, entrepreneur de travaux agricoles dans la Vienne.

Le secteur des entrepreneurs de travaux représente 22 432 entreprises et 159 724 actifs. Les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers sont des prestataires de services ressortissants des Chambres de commerce et d'industrie, immatriculés à la Mutualité sociale agricole.

Le marché des ETA

- 6.3 milliards de chiffre d'affaires
- > 70 % des exploitations agricoles
- 85 % des éleveurs laitiers
- 56.9 % de charges de personnel,
- + 39,2 % de volume de travail réalisé dans les exploitations en 10 ans
- 90 % de la sous-traitance est assurée par les ETA

Les travaux forestiers et sylvicoles assurés par les ETF

- 70 % des travaux de sylviculture-reboisement,
- 80 % des travaux d'exploitation,

Pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes, etc.

Sources : Agreste Graph'Agri 2024 ; RA 2020 (Givois, 2022) ; Enquête ESEA 2016

Les ETARF en 2023

Source : CCMSA-FNEDT, novembre 2024

L'emploi en ETARF

- 159 724 actifs
dont 141 757 salariés
- 150 068 contrats de travail
dont 34 275 contrats permanents (CDI)
dont 115 793 contrats saisonniers (CDD)
- 41 201 Equivalents Temps Plein
- 40 % des salariés ont moins de 30 ans

22 432 ETARF

- 15 718 entreprises de travaux agricoles, viticoles et ruraux
- 6 714 entreprises de travaux forestiers et sylvicoles

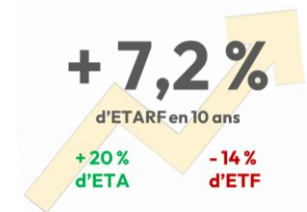
1. Chiffres clés des ETARF

Les données du tableau de bord des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers sont actualisées chaque année dans le cadre d'une convention entre la FNEDT et la CCMSA. Les données détaillées ci-après sont issues des résultats de l'année 2023.

A. Les ETARF et leur portrait

1. Une tendance haussière durable

En 10 ans (depuis 2013), le nombre d'entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers a cru de 7.2 %. Cette tendance haussière cache des réalités différentes : + 20.1 % en ETA, mais une perte de 14.4 % en ETF (création nette de 2 630 ETA, mais une perte de 1 133 ETF).



Sur une année, de 2022 à 2023, le nombre total d'entreprises a augmenté de 2 %, pour atteindre 22 432 ETARF, soit 15 718 ETA (+3 %) et 6 714 ETF (-0.4 %). Cette progression douce est constante depuis plus de 5 ans. Les entreprises de travaux agricoles représentent 70 % de l'ensemble des ETARF.

En effet, dans un contexte de baisse continue du nombre d'exploitations (-2,3 % par an entre 2010 et 2020, source Insee 02/2024), les ETA continuent de progresser (+20 % en 10 ans, +3 % en 1 an), mais surtout à se structurer. Cette hausse est aussi le résultat de régularisation de situations de concurrence déloyale.

2. Les ETARF poursuivent leur structuration

Le nombre d'entreprises employant de la main d'œuvre (11 806 ETARF, soit 8 647 ETA et 3 165 ETF) progresse également : + 2.5% en un an, +8 % en 10 ans. Les effectifs salariés connaissent une croissance nettement supérieure (+ 9 % en 1 an, + 60 % en 10 ans).



Si le contexte est moins favorable pour les entreprises de travaux forestiers, dont le nombre continue de baisser légèrement (voir ci-dessus), elles tendent elles aussi à se consolider (+0.5 % d'emploi salarié au total).

Les ETARF sont en grande majorité de très petites entreprises (60 % d'entre elles ont moins de 2 ETP). Pour autant, la part du nombre d'heures travaillées progresse dans les entreprises de plus de 4 salariés. Les ETA ont grossi notamment par croissance externe, modalité de développement récente pour ces entreprises, signe d'un secteur qui gagne en maturité mais aussi de la difficulté des candidats à la reprise à trouver des financements.

Heures travaillées en ETARF								
Tranches ETP	2013		2022		2023		évolution de la part en %	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	sur 10 ans	sur 1 an
< 1 ETP	3 536 896	6,37	3 718 062	5,15	3 745 430	4,98	-27,91	-3,40
1 <= ETP < 2	5 372 557	9,68	6 039 748	8,37	6 085 220	8,10	-19,59	-3,39
2 <= ETP < 3	4 962 814	8,94	5 259 891	7,29	5 452 325	7,25	-23,29	-0,49
3 <= ETP < 4	3 950 801	7,12	4 379 265	6,07	4 454 956	5,93	-20,12	-2,40
4 <= ETP < 5	3 480 133	6,27	4 003 060	5,55	4 185 224	5,57	-12,63	0,37
5 <= ETP < 10	11 028 466	19,88	13 975 453	19,37	14 300 961	19,03	-4,46	-1,79
10 <= ETP < 50	18 228 641	32,85	27 325 844	37,87	28 629 411	38,09	13,76	0,58
50 <= ETP < 100	1 905 080	3,43	4 496 079	6,23	4 995 188	6,65	48,34	6,24
>= 100 ETP	3 023 459	5,45	2 957 574	4,10	3 311 954	4,41	-23,65	6,98
Total	55 488 847	100,00	72 154 976	100,00	75 160 669	100,00	-	-

Source : CCMSA-FNEDT - heures salarisées travaillées en ETARF (2013, 2022, 2023)

3. Une masse salariale en croissance

La masse salariale dans les ETARF dépasse le milliard cent millions (1 101 280 256 €) pour plus de 41 000 ETP en 2023. Plus de la moitié est portée par des ETA issues de 5 régions : Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Bretagne, Hauts-de-France et Pays de la Loire.

Concernant la masse salariale en ETF (près d'1/4 de la masse salariale de la branche), les 5 régions principales sont : Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté et Occitanie.

B. L'emploi en ETARF

La branche des ETARF voit sa courbe des actifs suivre une dynamique forte : on y dénombre au total 160 000 actifs (salarisés dont apprentis et TNS), soit près de 60 % de plus qu'il y a 10 ans et plus de 12.5 % du total des actifs agricoles (source : Chiffres utiles – édition MSA 2024).



L'emploi salarié en ETARF continue de progresser en 2023. Le nombre de contrats permanents (CDI) et saisonnier (CDD) augmente de 7.4 % en un an (150 068 au total) et de 43.6 % en 10 ans. Cette croissance en un an est principalement portée par l'emploi à durée déterminée en travaux agricoles (+10.6%). Si l'emploi en CDI est stable sur la dernière année, il augmente de 40 % en 10 ans.

88 % des salariés (tous types de contrats confondus) des ETARF sont en entreprises de travaux agricoles, 12 % en entreprises de travaux forestiers.

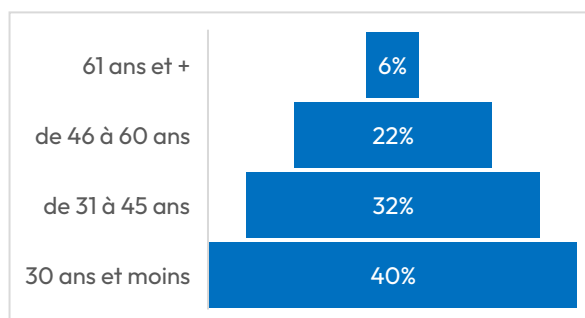
Le volume d'heures de travail des salariés en ETARF dépasse les 75 millions dont 44.6 Mh en CDI (60 %).

C. Le portrait des actifs en ETARF

L'actif en ETARF est... jeune !

40 % des **salariés** ont moins de 30 ans, l'âge moyen des équipes est de 37 ans.

20 % des ETARF employeurs de main d'œuvre ont embauché au moins un **apprenti** en 2023. 3 468 jeunes étaient en apprentissage en ETARF, dont 1 428 nouveaux contrats (2/3 en ETA, et 1/3 en ETF).



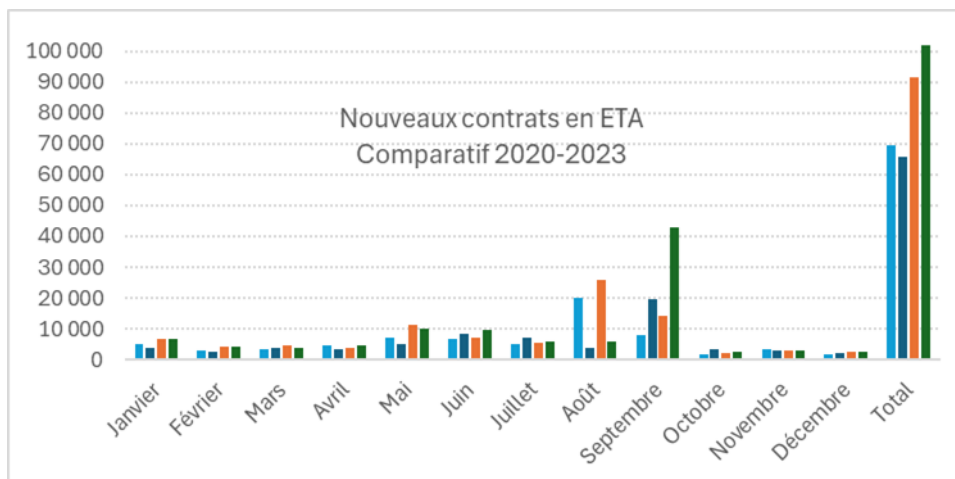
La part des femmes dans les effectifs salariés progresse pour s'établir à 22 %. Si les candidatures de femmes sont très appréciées, elles se font aussi beaucoup plus rares. A noter cependant, leur salaire est légèrement supérieur (+4 %) !

Concernant les **entrepreneurs**, ils ont en moyenne 48 ans en 2023. 1 sur 10 est une femme.

L'âge moyen de création ou reprise d'une entreprise est de 31 ans dans le secteur ETARF, contre 36 ans tous secteurs confondus (source : Insee 2022).

D. La saisonnalité des CDD

L'activité des ETARF est marquée par la saisonnalité de l'activité comme le confirment les données MSA. Le nombre de saisonniers augmente nettement en mai (+ 10 %) pour préparer la saison des moissons. On note ensuite deux pics très nets en août ou septembre selon les années.



En 2023, l'embauche en ETA culmine en septembre à 42 842 nouveaux contrats sur un total de 102 061. Les départements principaux, en nombre, sont la Marne (22 751), la Gironde (4 662), l'Aube (2613), et la Côte d'Or (2006). Les progressions les plus fortes par rapport à la moyenne mensuelle sont en Marne (x10), la Meuse (x 9.8), la Haute-Savoie (x8.7), la Haute-Marne (x8.6) et l'Aube (x8.2).

Les départements les plus « utilisateurs » de nouveaux contrats (saisonniers) sont ceux à terroirs viticoles (Champagne, Bordelais, Bourgogne), mais aussi de culture betteravière (Marne, Aube, Meuse et Haute-Marne).

Ces augmentations sont consécutives au passage en nombre, d'entreprises et de leurs salariés, de la branche production à la branche prestation de services. Un autre effet du champ de la branche ETARF était déjà apparu en 2021 avec l'arrivée d'entreprises de services de soutien à l'élevage, notamment en Bretagne, pour des prestations de ramassage, désinfection, nettoyage, intervention en élevage avicole.

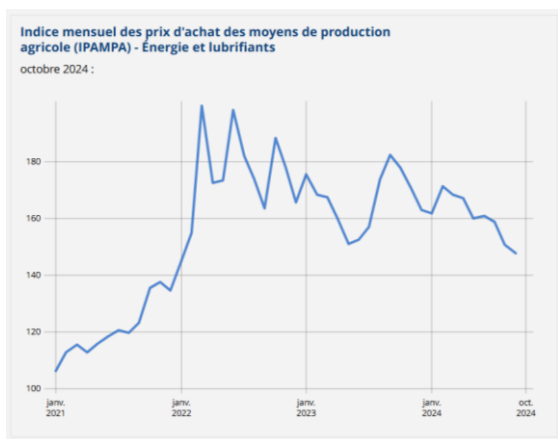
Les activités de soutien à l'élevage avicole et de soutien à la viticulture gagneraient à être rendues plus visibles.

2. Un an d'intempéries

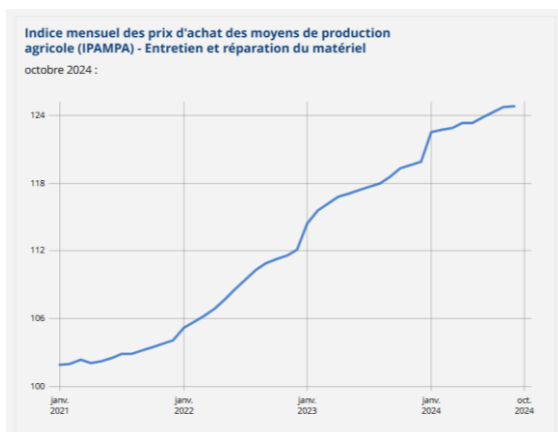
Allongement des délais de paiement, baisse de chiffre d'affaires, détérioration des marges, fonte de la trésorerie, inflation des agroéquipements... Pendant un an d'aléas climatiques minant le moral et les activités de l'ensemble du monde agricole et forestiers, les ETARF ont été et restent en première ligne des difficultés.

A. Conjoncture économique

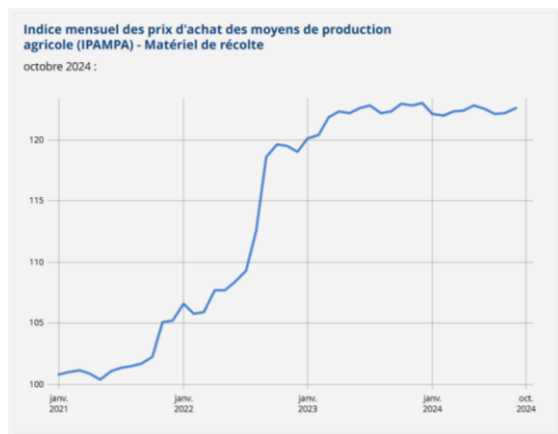
Les Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) n'ont répercuté que partiellement la hausse inédite des prix des machines et consommables, connue depuis trois ans, afin de préserver leurs clients finaux. Ils sont également contraints de supporter les coûts afférents aux conditions climatiques calamiteuses : casse matérielle, pièces détachées, usure prématurée, surconsommation de GNR, etc.



Les ETA consomment 30 % du GNR agricole.



Le poste de charge « Maintenance des matériels » représente 10 à 15 % du CA annuel d'une ETA.



Plus de 50 % du matériel de récolte est en ETA.

La FNEDT a mené une **enquête de conjoncture** fin août 2024, dont les résultats ont été actualisés 3 mois plus tard (22 novembre 2024, en italique ci-après). Celle-ci confirme l'effet domino du contexte économique et climatique défavorable sur le moral et la santé financière des ETARF.

En effet, la conjonction d'une pluviométrie excessive et des injonctions administratives a entamé la confiance des entrepreneurs, 38 % des entreprises jugent l'activité moins bonne qu'il y a un an, dans l'incapacité de compenser la perte de CA liée aux intempéries - *Moral des entrepreneurs en berne pour 79 % (+ 1pt)*. Les mauvaises conditions climatiques mobilisent plus de personnel et ralentissent l'exécution des travaux. Elles augmentent l'usure des équipements, les casses matérielles et la consommation de carburant des chantiers, parfois jusqu'à 300 % dans les régions les plus touchées, notamment sur la façade atlantique.

La quasi-totalité du territoire français a subi depuis l'automne 2023 une succession d'intempéries qui ont mis les entrepreneurs à l'arrêt de nombreux mois.

Pour faire face aux difficultés de trésorerie, les ETARF ont pris certaines mesures de prudence, au risque parfois de compromettre leur développement :

- 44 % reportent des investissements (+19 pt),
- 20 % vendent du matériel (+8 pt),
- 19 % envisagent replier leurs activités (+8 pt).

Acteurs économiques solidaires de leurs clients, les ETA rencontrent des difficultés à être payées dans les délais - *58 % des ETARF connaissent un allongement des délais d'encaissement (+3 pt)* - près d'une sur 2 observent une hausse d'impayés (45 %).

Concernant les ETF, une majorité d'entre elles, en particulier de l'Est de la France et de Nouvelle Aquitaine, ont dû mettre à l'arrêt les activités mécanisées, en particulier de débardage, jusqu'à plus de 100 jours d'arrêt, pour préserver les sols fragilisés par les excédents d'eau. Elles estiment globalement une perte de chiffres d'affaires à hauteur de 25 %.

Une enquête réalisée en novembre 2024 par l'association du Réseau FNEDT, ETF du Centre Val de Loire, révèle que :

- 100% des ETF sont impactées par les conditions météorologiques, en priorité les travaux mécanisés,
- 67% des entreprises rencontrent des difficultés de trésorerie,
- 92% des entreprises constatent une baisse du chiffre d'affaires sur le premier semestre 2024, en moyenne de 38%,
- 42% des entreprises ont réorganisé le temps de travail.

Plus tôt dans l'année (avril 2024), c'est ETF Grand-Est qui avait interrogé les entreprises de sa région et recueilli que plus de la moitié des entreprises estimaient leur CA en baisse de plus de 50 % (mars 2024) après une fin d'année 2023 à -30 % pour 46 % d'entre elles.

B. Une année de désorganisation des travaux

Depuis l'automne 2023, que ce soit en forêt ou dans les champs, l'état des parcelles gorgées d'eau a empêché les engins agricoles et forestiers d'accéder aux chantiers dans des conditions satisfaisantes pour les sols. Les difficultés se sont ainsi enchainées.

Les semis d'hiver ont été annulés ou, au mieux, pratiqués en conditions difficiles pour les opérateurs et les équipements, engendrant des coûts supplémentaires et une perte de rentabilité. Au printemps 2024, la situation s'est aggravée avec des cultures de substitution semées tardivement, affectant le chiffre d'affaires de clients déjà impactés par des dépenses supplémentaires. A l'été, les récoltes, ensilages et épandages ont accusé au moins un mois de retard dans des contextes éprouvants et, à l'automne, sont devenus accidentogènes pour les opérateurs causés par des pluies persistantes d'une rare intensité.

Les travaux ruraux sont à la même enseigne : les chantiers de taille de haies agricoles ou d'entretien d'allées forestières ont été décalés en raison de sols impraticables.

Quant aux travaux forestiers, ils ont été pris en étau entre les calendriers de travaux dont les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du code de l'environnement, et des conditions climatiques inconciliables avec les règles de sécurité et de préservation des sols.

C. Activer des mesures à la hauteur de l'urgence

Alors que les mesures de soutien tardent et que leur accès n'est pas confirmé pour les ETARF, la FNEDT a redemandé à la ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt que soit appliqué le principe d'**équité entre les acteurs de la filière agricole**, en particulier en matière d'aides à la trésorerie, de subventions et d'exonération TO-DE.

De même, alors que les travaux pour la Feuille de route « Travaux forestiers et protection des habitats d'espèces protégées » sont à l'arrêt depuis près d'un an, la FNEDT rappelle qu'ils avaient été engagés pour **sécuriser le travail des ETF** toute l'année.

Aussi, bien que les tempêtes se succèdent, privant plusieurs dizaines de milliers de foyers d'électricité, et paralysant le transport ferroviaire pendant plusieurs jours, la FNEDT réaffirme la nécessité d'appliquer aux calendriers de travaux, le principe de la **force majeure** pour assurer le bon fonctionnement des réseaux électriques et ferrés.

Face à des saisons et une pluviométrie erratiques, la FNEDT insiste sur l'essentielle territorialisation par les préfets des calendriers réglementaires pour les activités des ETARF (épandages, couverts végétaux, taille des haies, etc.), pour les adapter aux réalités, et dans le respect de la biodiversité et des sols.

Les mesures d'urgence

Afin d'éviter la casse économique et sociale irrémédiable dans les ETARF, la FNEDT demande :

- Au gouvernement :
 - L'ouverture aux ETARF des dispositifs de soutien économiques au monde agricole (annonces du 14/11/24) : aides à la trésorerie et PGE (prêts garantis par l'Etat), afin de couvrir les pertes de chiffre d'affaires liées aux intempéries, y compris la demande spécifique de pouvoir faire une pause dans les prêts en demeurant garantis par l'Etat,
 - Un accès prioritaire et accéléré au régime de prise en charge des allocations de chômage partiel et d'allocations de longue durée pour maintenir l'emploi salarié,
 - La révision des dispositifs de gestion des aléas climatiques pour faciliter l'accès à des fonds d'aide dédiés à la gestion des crises environnementales (type Caisse intempéries du BTP),
- A la MSA :
 - A minima, la mise en œuvre d'échéanciers pour le paiement des charges sociales,
- Aux banques et assurances :
 - Des mesures d'accompagnement de la gestion des encours clients,
 - Le report des échéances de prêts sans pénalité,
 - L'aménagement des taux.

Pour mémoire, les ETARF forment un maillon essentiel pour de nombreuses filières agricoles et forestières telles que :

- Betterave sucrière (leader européen) : 100 % des sucriers font intervenir au moins une ETA
- Elevage laitier : 85 % des exploitations
- Exploitation forestière (approvisionnement des scieries) : 80 %
- Reboisement et sylviculture (adaptation climatique et lutte contre les incendies) : 70 %

3. Lutte contre le travail illégal

Depuis 2013 la FNEDT est engagée, aux côtés des ministères en charge de l'Agriculture, et du Travail, des organisations syndicales de salariés ainsi que de la CCMSA, dans des programmes d'actions de lutte contre le travail illégal en agriculture. Ceux-ci sont portés par des conventions nationales triennales de partenariat (CNLTIA), inscrites dans le Plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI). Ce plan est régulièrement revu afin de tenir compte de l'évolution des pratiques, mettant l'accent sur le développement d'outils, de compétences. Cette collaboration « extrêmement forte » a été saluée.

Dans le cadre de la première convention, la Fédération a été particulièrement active, outre les cas classiques de travail illégal, sur les sujets d'entraide agricole fictive, faux travailleurs indépendants, notamment des auto-entrepreneurs. Un volet particulier était également consacré au recours à la prestation de services européenne et des pays tiers qui connaissait une progression importante en agriculture.

Dès la deuxième convention, des actions ont été consacrées aux questions liées prestations de service international (PSI), afin de renforcer les contrôles des opérations de détachement. En effet, si le dispositif n'est pas illégal, des détournements massifs ont été constatés.

Depuis, les travaux se poursuivent avec une déclinaison de conventions dans les territoires, avec les préfets de région et de département. Notons la convention de Gironde, d'AuRA.

Ces chartes permettent également d'identifier les ETA volontaires sur plusieurs critères dont :

- Le respect des garanties conventionnelle (CCN 7025) et l'utilisation de contrats type spécifiques,
- Un siège social qui est bien le lieu de l'activité et un gérant qui exerce réellement cette activité,
- Ne pas être en procédure contentieuse avec les caisses locales de MSA et autres organismes de protection sociales,
- Avoir un correspondant « services de l'État » pour tout échange avec les services instructeurs et de contrôles.

Par ailleurs, certaines organisations professionnelles de l'agriculture promeuvent avec la MSA, le MASAF et le Ministère du Travail, d'une attestation professionnelle spécifique, délivrée aux salariés et travailleurs non-salariés. Cette « carte » permettra l'identification certaine des salariés, facilitant ainsi les contrôles par les donneurs d'ordre, les services de la Dreets et les services de contrôle de la MSA.

Conformément aux engagements, la FNEDT et son réseau continuent de sensibiliser les employeurs aux obligations légales et conventionnelles à respecter, et informer la profession sur les actions menées.

4. Reconnaître le rôle des ETARF

Le consommateur – mais aussi certains décideurs... – n'imaginent pas que derrière chaque morceau de sucre se cache une ETA, ou que plus de 7 arbres sur 10 ont été plantés par une ETF. Ils ignorent aussi que ce sont les ETARF qui interviennent auprès des services d'Enedis pour dégager les lignes après une tempête. Combien savent que l'alimentation des vaches laitières est le plus souvent récoltée par une ETA, tout comme les légumes en conserve ou surgelés ? Et qui identifie qu'une ETR entretient les abords des axes routiers ?

Les ETARF sont devenues en quelques décennies un rouage décisif de l'agriculture et de la forêt, mais aussi de l'aménagement de l'espace rural. Avec plus de 75 millions d'heures salariées travaillées en ETARF (source : CCMSA), comparé au 1.4 milliard dénombré par la MSA pour le salariat agricole, le poids des entreprises de travaux est indéniable.

De même, véritable levier de compétitivité, les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers se dotent de matériels de pointe. Si en nombre, elles ne représentent que 3 % des clients, elles portent à elles seules, 30 % du chiffre d'affaires de l'agroéquipement. Leur modèle – savoir-faire, parc machine, compétences salariées – favorise la mutualisation des agroéquipements et par là, joue un rôle majeur de la décarbonation des secteurs.

Cependant, les ETARF sont soumises à une densité d'aléas, dont le nombre et la fréquence s'élargit : météo, changement climatique, inflations, problèmes de trésorerie, relations clients, difficultés de recrutement, décisions politiques... Ces instabilités affectent le bon fonctionnement et la pérennité des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, alors qu'elles sont face aux enjeux des transitions climatique, énergétique et agronomique.

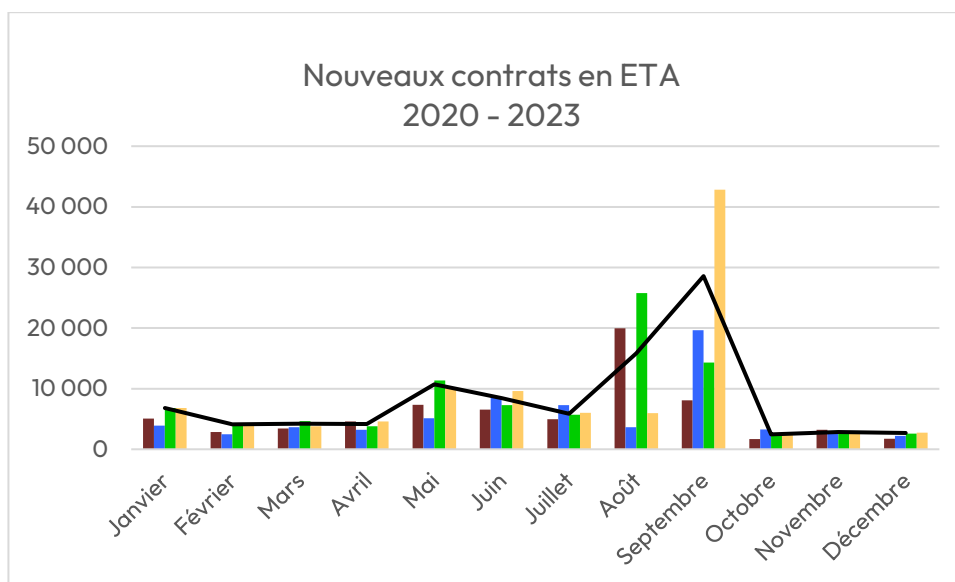
Or, l'Etat ne reconnaît pas les ETARF pour les acteurs de l'agriculture et de la forêt qu'elles sont, de sorte qu'elles ne bénéficient pas des mêmes aides gouvernementales et régionales.

A. Les exclues des aides à l'embauche « TO-DE »

Dispositif constituant un soutien aux employeurs de main-d'œuvre saisonnière, les TO-DE offrent une exonération de cotisations patronales pour les travailleurs occasionnels. Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers en sont pourtant exclues au motif de la non-saisonnalité de leurs activités selon la ministre du Travail.

La saisonnalité des travaux

Les ETARF, par nature, ont une activité saisonnière, de plus en plus encadrée pour de nombreux travaux par des calendriers réglementaires (taille des haies, épandages, couverts végétaux, etc.). Les pics de conclusion de nouveaux contrats de travail témoignent eux-aussi des cycles des travaux : mai-juin (+10 %) et août-septembre (42 % des contrats) ; plus des 2/3 d'entre eux en CDD. Le principe d'équité devrait donc s'imposer.



Autre signe du dérèglement climatique, pendant longtemps les ETA pouvaient profiter du décalage de maturité des cultures selon les régions pour augmenter leurs plages d'intervention. Une saison de récoltes estivales pouvait alors s'étendre de juin à octobre.

Une demande responsable

A l'initiative de la FNEDT, une étude du coût de la mesure a été menée. Celle-ci chiffre son coût à 17 millions d'euros net, ou 32 millions brut, loin des 80 millions d'euros évalués par le gouvernement.

Alors que la croissance du nombre d'actifs est forte dans les ETARF (+58 % en 10 ans) et que la masse salariale représente $\frac{1}{4}$ du total du secteur, exclusion du dispositif un maillon économique dynamique et pourvoyeur d'emploi qualifié dans le monde rural, tendrait à accentuer sa fragilisation déjà à l'œuvre du fait de conjonctures impossibles.

B. Aides à l'usage et soutien à la décarbonation

Les aides à l'usage sont un des instruments de l'économie de la fonctionnalité qui établit une relation contractuelle en adaptation aux besoins réels comme aux enjeux du développement durable.

Depuis plusieurs années, la FNEDT travaille sur cette thématique des « aides à l'usage » en substitution des aides à l'acquisition dont les ETARF sont régulièrement exclues. Si plusieurs initiatives locales ont déjà été couronnées de succès (ex. : semis de couverts en Bretagne), l'État y opposait pendant longtemps les règles et traités internationaux. Mais la récente approbation par l'Union européenne du plan d'aide viticole par l'arrachage (forfait à l'hectare) démontre que c'est possible. C'est d'ailleurs l'une des conclusions du grand Dialogue stratégique de l'UE pour penser la prochaine PAC.

Ce changement de paradigme éviterait l'effet inflationniste sur les machines, garantirait l'impact de l'aide à la transformation des pratiques, réduirait la sur-mécanisation des exploitations et les comportements opportunistes. Plus, l'effet des aides sur l'agriculture et la forêt serait immédiatement mesurable et objectivable.

Concernant le choc d'investissements à venir pour tenir les objectifs de la stratégie bas-carbone, de la programmation et de la planification de la transition écologique et énergétique, la FNEDT demande au gouvernement un plan pluriannuel significatif d'aide aux investissements pour des matériels utilisant une énergie dite « décarbonée » ouvert tous les acteurs du secteur agricole. Elle demande également à ouvrir les aides FranceAgriMer et régionales à l'acquisition de matériels d'occasion.

Les ETARF sont et resteront un levier majeur de la décarbonation des filières agricoles et forestières. Rappelons qu'elles consomment 30 % du GNR agricole et qu'elles investissent dans des agroéquipements puissants. Leurs choix technologiques constitueront donc un marqueur de ces transitions.

C. Construire en zone agricole

Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers ont besoin d'être en proximité des parcelles de leurs clients. Leur statut d'entreprises commerciales tend à les cantonner aux zones artisanales ou commerciales, les éloignant de leurs zones d'intervention.

Afin de réduire les risques et contraintes afférentes à la circulation des engins en zones non agricoles, mais aussi pour raccourcir les distances (moins d'émission de GES) et permettre ainsi aux ETARF de s'établir ou s'agrandir dans leur environnement économique, la FNEDT demande de leur ouvrir les règles concernant la destination et la nature des constructions autorisées (réf : [L151-8 et suivant du Code de l'urbanisme](#)). Elle propose également une mesure simple et sobre : autoriser la transformation de destination des bâtiments agricoles des exploitations en cessation d'activité.

L'objectif est de faire converger la destination du bâti à l'activité réelle plutôt qu'au registre administratif (les ETARF relevant des CCI).

D. Soutenir les ETF pour atteindre les objectifs de la forêt

La filière forêt-bois occupe une position centrale dans les ambitions climatiques françaises et joue un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique. A ce titre elle a été reconnue comme secteur stratégique de France 2030 mais aussi de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Les entreprises de travaux forestiers en sont de fait un maillon essentiel, assurant 80 % des travaux d'exploitation et 70 % des travaux de sylviculture et reboisement.

Peuplements (en ha)	Surfaces où une intervention serait nécessaire d'ici 10 ans	Surfaces où il est probable qu'une intervention sera réalisée d'ici dix ans	
		scénario 1 : intervention maximum	scénario 2 : intervention minimum
1 - Incendiés	220 000	70 000	70 000
2 - Déperissants	1 050 000	515 000	407 000
3 - Vulnérables ++	305 000	153 000	118 000
4 - Vulnérables	500 000	254 000	204 000
5 - À fort potentiel de production de BO	490 000	155 000	110 000
Total 1 à 5	2 565 000	1 150 000	909 000
6 - À boiser volontairement	90 000	90 000	90 000
7 - Gestion courante en application des DGD	500 000	500 000	500 000
Total renouvellement	3 155 000	1 740 000	1 499 000

Source :
OBJECTIF FORÊT,
MASA juillet 2023

Bien qu'incontournable et reconnu comme tel dans sa filière et le rapport Objectif Forêt 2023, ce maillon est fragile, notamment en raison de difficultés de recrutement (- 15 % d'ETF en 10 ans) et des pluviométries exceptionnelles des 12 derniers mois qui compromettent une reprise économique rapide et efficace.

Dans un contexte précaire de forêts touchées par les sécheresses, incendies, tempêtes et maladies, à reboiser, adapter et valoriser, la compétitivité des ETF doit être soutenue en accompagnant leur structuration et leur modernisation.

Pour ce faire, la FNEDT encourage la poursuite des programmes portés par l'Ademe tels que l'ESPR pour Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes et le Soutien au renouvellement forestier.

E. Pour l'espace rural

Les entreprises de travaux ruraux réalisent des prestations pour les réseaux autoroutiers, électriques ou ferroviaires, les collectivités, les exploitants agricoles et forestiers mais aussi des particuliers. Rattachés aux codes APE des travaux agricoles ou forestiers, leurs spécificités sont méconnues. Certains les présentent comme les acteurs du paysage à 200 m des panneaux d'entrée de communes. D'autres comme de véritables partenaires des maires ruraux pour l'entretien d'un territoire vaste où se jouent les enjeux de la biodiversité.

Les ETR sont elles aussi prises dans l'étau des injonctions administratives et des réalités climatiques.

1. Le pacte en faveur de la haie

Le CGAAER avait remis un rapport (pour lequel la FNEDT avait été auditionnée) au ministre concernant l'état des haies, au printemps 2023, qui analysait leur rôle dans les systèmes agricoles, les causes de leur arrachage et proposait des mesures incitatives. S'en était suivie une concertation qui avait mobilisé les représentants de la FNEDT à l'invitation des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture.

La France compte un linéaire de haies de 750 000 km, mais voit une destruction annuelle à hauteur de 20 000 km. Les objectifs fixés sont de passer de 7 à 8000 km de haies plantées par an à plus de 50 000 km de haies en 2030.

Or, ce sujet crucial pour les entreprises de travaux, est encadré par une réglementation complexe et parfois surinterprétée. Aussi, la FNEDT a insisté pour que soient inscrits au Pacte en faveur de la haie :

- La simplification des nombreuses réglementations issues des codes rural, de l'environnemental et de l'urbanisme,
- Un effort accru de pédagogie et de meilleure transmission des informations,
- L'adaptation, selon les territoires, des calendriers en tenant compte des contraintes climatiques spécifiques (zones de montagne, etc.),
- L'autorisation des tailles douces sur les voies d'accès tout au long de l'année,
- La création d'un guichet unique de proximité pour simplifier les démarches.

Doté d'une enveloppe de 110 M€ « dès 2024 », le Pacte risque de voir ses ambitions revues à la baisse.

La FNEDT a récemment été auditionnée par le sénateur Buis, rapporteur de la proposition de loi sur la Reconquête et la préservation de la haie, et a ainsi rappelé le rôle majeur des ETARF pour l'entretien des haies agricoles et la nécessaire adaptation du calendrier de travaux y compris pour les bénéficiaires des aides PAC.

2. Intervention aux abords des réseaux

Chaque tempête plonge des dizaines de milliers de foyers et d'entreprises dans le noir, et paralyse des lignes du réseau ferré, coupe des axes routiers, etc. Les entreprises de travaux doivent alors intervenir en urgence aux cotés des services d'Enedis, de la Sncf, des pompiers, etc. pour rétablir les voies de communication.



*Interventions
d'ETR et ETF
au lendemain
de la tempête
Ciaran
©ETF
Dieudonné*

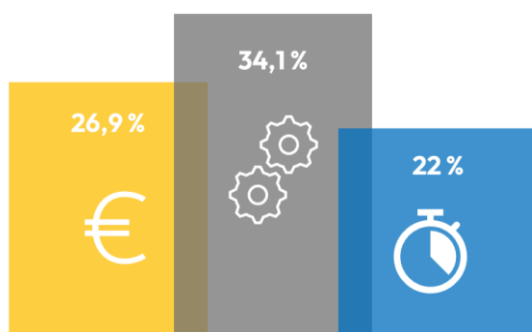
Aussi, la FNEDT demande la territorialisation des autorisations pour permettre par arrêté préfectoral l'intervention, notamment préventive, aux abords des réseaux selon le principe de l'intérêt majeur.

Les ETR sont équipées d'engins parfois rares comme les pelles araignées pour les chantiers en terrains difficiles d'accès, mais aussi de élagueuses automotrices, d'abatteuses, de déneigeuses, d'épareuses, ou encore de robots débroussailleurs pour travailler dans de fortes pentes.

F. Pour le renouvellement des actifs

Les freins à l'installation des jeunes agriculteurs sont multiples ; pour nombre d'entre eux, le recours à l'ETA s'avère être un levier stratégique favorisant leur entrée dans la profession.

C'est pourquoi la FNEDT interroge les critères d'attribution des aides DJA (dotation pour un jeune agriculteur). Ceux-ci diffèrent selon les départements, et peuvent être discriminants si la prestation de services figure au modèle économique présenté.



Principales motivations au recours aux ETA (Datagri 2022)

- 34.1% : l'accès au matériel
- 26.9% : le coût
- 22% : gain de temps, se concentrer sur ses activités

La Fédération invite les guichets France Service Agriculture (et les chambres auxquelles ils seront adossés) d'informer les porteurs de projets de la « ressource ETA », au même titre que les Cuma, et de l'intégrer comme variable possible dans les diagnostics de reprise.

1. Lever des freins économiques

Le recours à la prestation offre une solution clé en main pour surmonter les barrières financières et techniques préalables à l'installation et diminuer considérablement les besoins d'endettement (financement du parc matériel et/ou de parts sociales en Cuma). Sans la contrainte d'un parc à amortir, les jeunes installés bénéficient de souplesse pour faire des tests librement et de flexibilité dans les pratiques culturales pour s'adapter aux réalités climatiques notamment.

La Cour des comptes dans son document d'avril 2023, *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles*, identifiait les ETA comme l'un des « dispositifs destinés à pallier le coût croissant des équipements ».

2. S'entourer de compétences

Les équipes des ETA, qualifiées et souvent très expérimentées, apportent un accompagnement technique précieux. Pour les jeunes installés, c'est aussi la sécurisation des opérations agricoles (semis, récolte, applications phytos), particulièrement importante dans les premières années.

La « délégation par recentrage » ciblé sur des activités précises, permet aussi de se concentrer sur les aspects stratégiques et agronomiques du projet d'installation. Elle occupe une place essentielle dans le fonctionnement des élevages (jusqu'à 80 % de certains éleveurs ou polyculteurs-éleveurs ; *Nguyen et al., 2022*).

L'accompagnement par un prestataire de travaux est particulièrement utile aux nouveaux arrivants dans le monde agricole (ou non-issus), qui par définition n'ont pas la contribution familiale historiquement porteuse de transfert de compétences.

3. Assurer un équilibre avec les attentes sociétales

Les porteurs de projet d'installation en agriculture, recherche désormais sa soutenabilité sur la vie personnelle, et les exploitations ont fait évoluer leurs organisations du travail : « Le modèle prépondérant aujourd'hui repose sur une combinaison entre travail familial, salarié et prestations externes » (Cour des comptes, avril 2023). Les jeunes générations de professionnels de l'agriculture s'installent désormais hors du schéma familial et conjugal. Les équilibres vie pro/vie perso sont recherchés dans l'équation économique.

Le recours à l'ETA permet d'écrêter les pics d'activité.

Par ailleurs, les ressources humaines dans les exploitations agricoles, comme dans les TPE et PME, est un défi majeur. Elle implique, dans un calendrier à forte saisonnalité, de respecter les obligations légales du code du travail et la gestion du personnel, tant sur le plan administratif qu'opérationnel.

Le recours à l'ETA permet aux jeunes installés de retarder et ainsi sécuriser les recrutements et la masse salariale.

4. Sécuriser la reprise

Une reprise d'exploitation est mûrie en moyenne pendant 5 ans. Dans le cadre de transmission familiale, ces délais ne peuvent pas toujours être préservés. La délégation intégrale, surtout en grandes cultures et viticulture, permet une transition sécurisée, le temps que le repreneur ait pu finaliser son projet, ses formations, son plan de financements.

G. Sécuriser la dynamique de croissance

La professionnalisation des activités agricoles, forestières et d'entretien de l'espace rural s'est fortement développée ces dernières décennies. Pour gagner en compétitivité, répondre aux exigences réglementaires et assurer les équilibres économiques, agriculteurs, collectivités et forestiers ont fait appel à des prestataires de travaux. La charge des investissements matériels et en compétences a ainsi été transférée sur ces quelques 22 500 ETARF entreprises (30 % du CA de l'agroéquipement ; +58.6 % d'actifs en 10 ans) qui interviennent désormais pour « la quasi-totalité des élevages et des exploitations de grandes cultures » (Agreste 2024), assurent 80 % des travaux d'exploitation forestière alimentant la filière, les communes rurales, les réseaux énergétiques et ferrés, etc.

Gestionnaires d'entreprises à forts actifs, les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers voient aujourd'hui s'aggraver des risques supérieurs voire nouveaux. Le changement climatique et son caractère imprévisible –tant en termes d'évolution des pratiques que de la capacité à travailler –, l'inflation des agroéquipements et de leur maintenance, l'instabilité des normes et règles, la nécessaire décarbonation à engager sans solutions identifiables, etc. ne leur permettent pas d'avoir de visibilité suffisante.

Ce manque de perspectives documentables dans une conjoncture agricole difficile se ressent maintenant dans leurs capacités à investir. Le monde bancaire et assurantiel se désengage, en particulier vis-à-vis des candidats à l'installation, que ce soit par la création ou la reprise. Les ETARF, et plus encore les ETA, sont confrontés aux mêmes difficultés de financement que leurs clients agriculteurs.

1. France service agriculture

Le guichet unique en création, France service agriculture, visant notamment à aider les jeunes à l'installation en agriculture leur proposant un accompagnement personnalisé pour la mise en œuvre de leur projet, est à ce jour fermé aux autres acteurs du secteur.

La FNEDT demande que ce nouveau dispositif intègre les différentes composantes de l'agriculture, dont les ETARF.

2. Les Groupements agricoles d'investissement

Les Groupements fonciers agricoles d'investissement (GFAI) sont une nouvelle forme de structure proposée dans le cadre du projet de loi agricole. L'un des objectifs est de mobiliser des capitaux privés pour faciliter les transmissions et le renouvellement des générations en agriculture. Ce dispositif destiné au foncier est questionné par certains en raison du risque de spéculation sur les terres agricoles induit.

La FNEDT propose, en réponse aux besoins non satisfaits de financements de tous les acteurs du monde agricole, la création de GAI (et non GFAI), en soutien aux autres composantes de l'installation.

3. Lutter contre la distorsion de concurrence

L'inflation des agroéquipements a entraîné le développement de la production de prestation par les agriculteurs (dans le cadre de la tolérance de l'art. 75 du CGI). Si un bon nombre d'entre eux ont mené une démarche volontaire de régularisation de leur statut cette dernière décennie, aucun inventaire des activités réalisées par des opérateurs moins scrupuleux n'a encore été actionné, pas même pour les prestations réglementées telles que l'application de produits phytosanitaires. Pire, les services de contrôle (Sral) reconnaissent ne pas être en capacité d'identifier ces pratiques condamnables et encore moins de les sanctionner. Outre les risques évidents pour la santé humaine, la protection de la biodiversité et le respect des riverains, cet impensé de la contractualisation, génère une concurrence déloyale et remet en cause le consentement à l'agrément.

Dans un contexte agricole où seulement certains acteurs économiques bénéficient d'un soutien public favorisant leur rentabilité, les entreprises de travaux questionnent le « deux poids, deux mesures » des contrôles, accompagnements, reconnaissance, etc.

De plus ces politiques de subventions déséquilibrent les relations commerciales et qui encouragent les comportements opportunistes comme les effets d'aubaine contraires aux exigences de transitions.

4. Obligation de deviser

Dans de nombreux métiers, le devis préalable est obligatoire à toute intervention (garagiste, bâtiment, déménageurs, optique, etc.) dépassant un certain montant.

Inscrire les prestations de travaux agricoles et forestiers (au sens du CRPM) supérieures à 5 000 € dans le champs des devis imposés, permettrait aux ETARF de constituer un carnet de commandes fiable, justifiant de la valorisation de l'entreprise, que ce soit lors de la cession ou dans le cadre d'investissements.

Cette mesure, recommandée par le rapport « *Entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir ? - Prospective 2030* » commandé par le MASA, la FNEDT et l'ONF (2021), gagnerait à être étendue aux ETA.

5. Feuille de route 2030

A. Le plan stratégique

Sa gouvernance ayant été renouvelée profondément en début d'année, la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires a engagé un travail de réflexion sur son projet stratégique à 3 ans.

Ce projet stratégique se construit autour de quatre ambitions :

- Être l'acteur privilégié des entrepreneurs prestataires de services de l'ensemble des territoires, pour soutenir leur compétitivité et la croissance de la profession ;
- Créer un environnement de travail stimulant et attractif favorisant l'engagement de tous, élus et collaborateurs, et le développement des compétences au service des adhérents ;
- Être un interlocuteur incontournable et influent pour défendre les intérêts des entrepreneurs auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs des territoires, politiques et partenaires ;
- Être une organisation performante, à la structuration en réseau consolidée sur l'ensemble du territoire.

Chaque ambition se traduit par des actions concrètes. Parmi elles, deux actions illustrant les premières transformations engagées : l'identité visuelle et la visibilité numérique.

B. Premières actions engagées

1. L'identité visuelle

Dans sa stratégie de rénovation de la représentation, la FNEDT a travaillé sur la transformation de son identité visuelle.



Un **hexagone** qui rappelle la France

... mais aussi un écrou évoquant le machinisme ;

Des rayures représentant des **sillons**, les cultures

... comme la présence des ETARF sur tout le territoire ;

Les couleurs entre mêlées pour souligner la **solidarité**

... ainsi que la **diversité** des membres et des pratiques.

Et une signature qui ajoute le principe de Fédération Nationale et rappelle son sigle FNEDT, repris dans les déclinaisons territoriales.

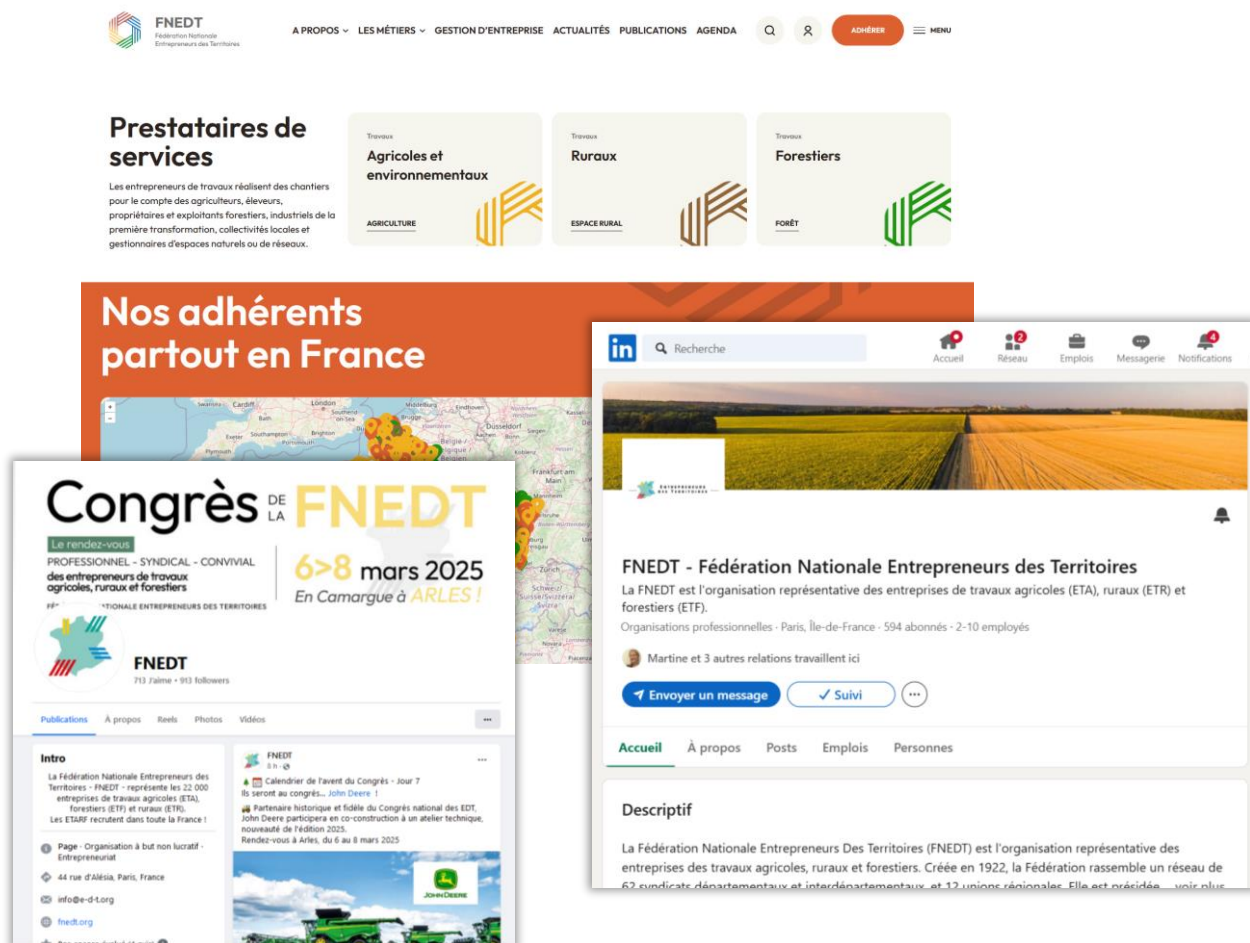


Les syndicats départementaux et interdépartementaux, les associations ETF, et les unions régionales, reçoivent pour le déploiement du nouveau logo, un pack à leur identité territoriale.

2. La présence numérique

De même, au service des adhérents et pour améliorer sa visibilité, une nouvelle formule du site Internet est lancée. Un complément de services en ligne est programmé pour le prochain semestre.

Cette refonte complète poursuit une démarche numérique engagée depuis quelques mois, avec la création d'une page LinkedIn, suivie de la réactivation de sa présence sur Facebook.



6. Le Congrès de la FNEDT – 6 au 8 mars 2025

La FNEDT a choisi une destination exceptionnelle pour son congrès 2025 : Arles, « ville d'art et d'histoire », inscrite au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, aux portes du parc naturel de la Camargue. Le pays d'Arles est également marqué par une agriculture structurante (+ 40% des 80 000 ha du territoire) et des ambitions de développement de la filière forêt-bois (restauration de la biodiversité, conservation des paysages et utilité sociétale, économie du bois).

A. Un thème très... "Entrepreneurs" !

La 91^e édition du congrès national des Entrepreneurs des territoires invitera à la reconnaissance de "La prestation de services, solution aux changements et mutations".

Le rôle des ETARF est toujours plus essentiel pour l'agriculture, la forêt et l'espace rural. Sans leurs savoir-faire et équipements, sans leurs investissements et leurs équipes, sans leur engagement... la compétitivité des filières serait désormais remise en question.

Après plus d'un an d'aléas climatiques face auxquels les ETARF ont su mettre en œuvre des solutions pour leurs clients, ou dû assumer l'arrêt des travaux, la FNEDT a pensé un congrès qui permette d'échanger sur les initiatives, les innovations, et les moyens pour assurer la pérennisation des entreprises.

B. Des tables rondes et des ateliers

Deux tables rondes réuniront en plénière les congressistes.

La première portera sur la Feuille de route 2030 de la Fédération et de son réseau.

La seconde traitera quant à elle de la conjoncture sous l'angle des questions économiques : « Restaurer la confiance des entrepreneurs face aux besoins de financement ».

Nouveauté 2025 : des ateliers orientés solutions et innovations.

Organisés en co-construction avec les partenaires privilégiés des ETARF, plusieurs ateliers en sous-groupes permettront d'aborder des sujets plus techniques, mais aussi d'approfondir l'usage de certains services et solutions tant pour la gestion des chantiers que d'entreprise.

C. Serge Zaka, grand témoin du Congrès

Serge Zaka, est expert agronome et docteur en agroclimatologie, science devenue essentielle pour anticiper les bouleversements liés au changement climatique sur les cultures agricoles et les forêts. Passionné de vulgarisation scientifique et d'échanges avec les professionnels, Serge Zaka présentera les indicateurs qu'il a développés spécifiquement pour les travaux agricoles, ruraux et forestiers, mais aussi des pistes de solutions et d'adaptation.

Ses travaux viendront éclairer les perspectives d'évolutions des pratiques et de diversification des terroirs, afin de doter les ETARF d'orientations stratégiques et les aider à identifier les investissements futurs.

7. Intervenants lors de la conférence de presse

Philippe Largeau, Président de la FNEDT



Philippe Largeau est entrepreneur de travaux agricoles dans la Vienne depuis 30 ans. Il dirige une équipe de 6 salariés permanents. Son entreprise est spécialisée dans trois principaux secteurs d'activités : l'épandage, la récolte de fourrages et le pressage.

Philippe Largeau est président de la FNEDT depuis mars 2024 et d'EDT Nouvelle-Aquitaine depuis janvier 2016.

Frédéric Jan, Vice-Président délégué, Président de la commission Agricole et environnement



Frédéric Jan est entrepreneur de travaux dans le Morbihan. L'entreprise créée en 1961 est spécialisée dans travaux agricoles, environnement, travaux de terrassement et d'aménagement extérieur. Il dirige une équipe de 45 salariés.

Frédéric Jan est vice-président délégué de la FNEDT depuis mars 2024 et d'EDT Bretagne depuis 2009.

Martine Perrin, Secrétaire générale et Présidente de la commission Communication



Martine Perrin est responsable des ressources humaines et de la gestion administrative d'une entreprise de travaux agricole depuis 1977.

Martine Perrin est Secrétaire générale depuis 2018 et également Présidente de la commission communication de la FNEDT depuis 2020. A ce titre, elle est également Présidente du Congrès de la FNEDT 2025.

8. Contacts presse : agence RDN

Agence Ressources De la Nature

8 rue de Mulhouse

75002 Paris

www.agence-rdn.com

@AgenceRDN 

Karine CLAVEL

07 50 14 58 26

rel@agence-rdn.com

Fadela BENABADJI

06 11 34 22 39

fbenabadji@agence-rdn.com

Entreprises de travaux agricoles

En 2022, en France métropolitaine, les 15 400 entreprises de travaux agricoles (ETA) réalisent au total 6,3 milliards d'euros de produits d'exploitation, incluant 71 millions de subventions. Parmi elles, 12 850 étaient spécialisées dans les travaux de cultures (labours, traitement, taille des arbres fruitiers ou des vignes, moissonnage) et 2 530 dans les travaux liés aux élevages (insémination artificielle, maréchalerie-ferrage, tonte de moutons, gardiennage et conduite des troupeaux, nettoyage et désinfection de bâtiments d'élevage).

35 % des entreprises spécialisées en travaux de cultures et 28 % de celles spécialisées sur l'élevage emploient des salariés. Les premières, plus capitalistiques, consacrent 47 % de leur valeur ajoutée aux amortissements d'immobilisations contre 15 % pour celles qui sont orientées élevage tandis que ces dernières utilisent davantage de main-d'œuvre (8,7 ETP contre 4,1 pour les ETA de travaux de cultures) et consacrent 82 % de leur valeur ajoutée aux charges de personnel contre 51 % pour les ETA en cultures.

La quasi-totalité des élevages et des exploitations de grandes cultures, ainsi que près de 8 arboriculteurs sur 10 et de 1 maraîcher sur 2, incorporent des achats de travaux et de services à leur production. Le montant cumulé de ces achats s'élève à 5,4 milliards d'euros en 2022, soit 26 130 € en moyenne par exploitation. Ces achats représentent, en moyenne, entre 4,0 % pour les maraîchers et 21,6 % pour les viticulteurs de l'ensemble de leurs consommations intermédiaires (CI). Par ailleurs, une partie de ces exploitations sont également fournisseurs de ces prestations, notamment celles qui sont spécialisées en grandes cultures (35 %) pour lesquelles ces activités annexes représentent 3 % de leur chiffre d'affaires (CA) global.

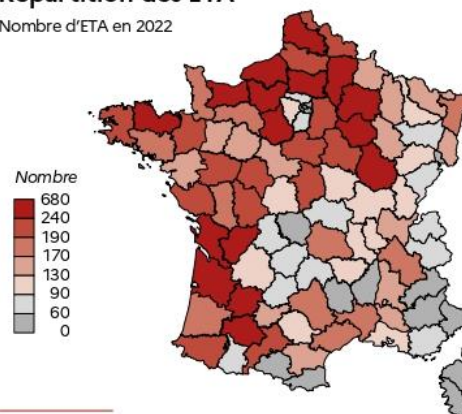
Chiffres clés des entreprises de travaux et services agricoles (ETA) par secteur en 2022

	Cultures	Élevages	Ensemble
Nombre d'entreprises	12 854	2 534	15 388
dont employant une main-d'œuvre salariée (%)	35,1	27,5	33,9
Emploi total (en ETP)	19 402	6 291	25 693
Nombre moyen par ETA (en ETP)	1,5	2,5	1,7
par ETA employant des salariés (ETP)	4,1	8,7	4,7
Produits d'exploitation (en M€)	5 106,9	1 177,7	6 284,6
Valeur ajoutée (% des produits d'exploitation)	37,4	36,6	37,2
Charges de personnel (% de la valeur ajoutée)	51,2	81,7	56,9
Amortissements (% de la valeur ajoutée)	47,0	15,4	41,2
Excédent brut d'exploitation moyen (k€)	73,1	31,8	66,3

Voir glossaire « entreprises de travaux agricoles (ETA) » et « produits d'exploitation ».
Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee - AGRFIN (données fiscales des entreprises), traitements SSP

Répartition des ETA

Nombre d'ETA en 2022



Sources : Insee - AGRFIN, DGFIP, traitements SSP

Achats et ventes de travaux et services par les exploitations selon leur Otex¹ en 2022

Orientation économique	Achats de services ²				Ventes de services aux exploitations agricoles			
	Taux de recours (%)	Montant moyen (k€)	Part dans leurs CI ³ (%)	Montant total par Otex (k€)	Taux de fournisseurs (%)	Montant moyen (k€)	Part dans leur CA ⁴ (%)	Montant total par Otex (k€)
France métropolitaine								
Élevages								
Bovins lait	100	28,3	13,3	973 276	12	6,3	1,4	27 096
Bovins mixte	100	24,2	11,7	183 101	13	4,8	1,1	4 649
Bovins viande	99	9,4	11,7	321 033	11	5,5	3,3	20 225
Autres herbivores	98	9,5	10,4	176 053	9	2,7	1,7	4 549
Hors-sol	98	9,5	10,4	176 053	9	2,7	1,7	4 549
Cultures								
Grandes cultures	97	19,6	12,9	1 333 384	35	10,4	3,1	256 244
Viticulture	92	24,3	21,6	988 156	21	13,4	3,0	126 883
Fruits	77	16,9	12,9	132 097	17	10,2	4,3	17 428
Maraîchage et horticulture	49	10,7	4,0	63 423	13	9,2	1,6	14 060
Polyculture et polyélevage	97	22,2	12,0	713 921	27	9,7	2,6	86 838
Ensemble	94	20,1	12,3	5 355 051	21	9,7	2,6	583 310

1. Orientation technico-économique des exploitations agricoles (Otex).

2. Ces travaux sont réalisés par des ETA, des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou par d'autres exploitants.

3. Consommations intermédiaires (CI).

4. Chiffre d'affaires (CA).

Lecture : 94 % des exploitations sous-traitent une partie de leurs travaux agricoles. Pour celles-ci, ces achats s'élèvent, en moyenne, à 20 126 €, soit 12,3 % de l'ensemble de leurs consommations intermédiaires. Par ailleurs, 21 % des exploitations facturent à d'autres exploitations ce type de travaux pour un montant moyen de 9 682 €, soit 2,6 % de leur chiffre d'affaires total.

Source : Agreste - Rica

Annexe 2 – Nombre d’entreprises et de salariés par région

Nombre de salariés employés dans l'année - 2023

Régions	Typologies	Ss-total	Total
ILE-DE-FRANCE	Entreprises de travaux sylvicoles	9	1 368
	Entreprises de travaux forestiers	424	
	Entreprises de travaux agricoles	935	
CENTRE-VAL DE LOIRE	Entreprises de travaux sylvicoles	71	5 889
	Entreprises de travaux forestiers	922	
	Entreprises de travaux agricoles	4 896	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Entreprises de travaux sylvicoles	268	10 235
	Entreprises de travaux forestiers	1 792	
	Entreprises de travaux agricoles	8 175	
NORMANDIE	Entreprises de travaux sylvicoles	223	3 692
	Entreprises de travaux forestiers	573	
	Entreprises de travaux agricoles	2 896	
HAUTS-DE-FRANCE	Entreprises de travaux sylvicoles	122	7 286
	Entreprises de travaux forestiers	796	
	Entreprises de travaux agricoles	6 368	
GRAND EST	Entreprises de travaux sylvicoles	172	39 820
	Entreprises de travaux forestiers	2 717	
	Entreprises de travaux agricoles	36 931	
PAYS DE LA LOIRE	Entreprises de travaux sylvicoles	59	5 130
	Entreprises de travaux forestiers	337	
	Entreprises de travaux agricoles	4 734	
BRETAGNE	Entreprises de travaux sylvicoles	234	5 661
	Entreprises de travaux forestiers	269	
	Entreprises de travaux agricoles	5 158	
NOUVELLE-AQUITAINE	Entreprises de travaux sylvicoles	508	32 929
	Entreprises de travaux forestiers	2 679	
	Entreprises de travaux agricoles	29 742	
OCCITANIE	Entreprises de travaux sylvicoles	202	13 480
	Entreprises de travaux forestiers	1 627	
	Entreprises de travaux agricoles	11 651	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Entreprises de travaux sylvicoles	191	7 259
	Entreprises de travaux forestiers	1 772	
	Entreprises de travaux agricoles	5 296	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Entreprises de travaux sylvicoles	73	8 243
	Entreprises de travaux forestiers	676	
	Entreprises de travaux agricoles	7 494	
CORSE	Entreprises de travaux sylvicoles	56	765
	Entreprises de travaux forestiers	39	
	Entreprises de travaux agricoles	670	

Source : CCMSA-FNEDT 2024

141 757

Annexe 3 – Comparatif des chiffres clés 2023 à 2013 et 2022

	Années			Evolution en %	
	2013	2022	2023	/ 10 ans	/ 1 an
LES ENTREPRISES					
Nombre total d'entreprises	20 935	21 997	22 432	7,2	2,0
Entreprises de travaux agricoles	13 088	15 255	15 718	20,1	3,0
Entreprises de travaux forestiers et sylvicoles	7 847	6 742	6 714	-14,4	-0,4
Dont entreprises de travaux sylvicoles	846	748	766	-9,5	2,4
Dont entreprises de travaux forestiers	7 001	5 994	5 948	-15,0	-0,8
TRAVAILLEURS					
Nombre total de travailleurs	90 961	135 416	146 687	61,3	8,3
Nombre total d'actifs (salariés + chefs TNS)	100 733	147 838	159 724	58,6	8,0
Nombre d'entreprises employeurs de main d'œuvre	10 932	11 516	11 806	8,0	2,5
AGE DU CHEF D'ENTREPRISE					
Age moyen du chef d'entreprise	46,4	48,3	48,7		
Age moyen du chef d'entreprise à l'installation	30,8	31,7	31,7		
EMPLOIS SALARIÉS					
Nombre total de contrats salariés	104 488	139 685	150 068	43,6	7,4
Dont travaux agricoles	73 920	121 641	131 939	78,5	8,5
Dont travaux forestiers et sylvicoles	14 456	18 044	18 129	25,4	0,5
Nombre total de contrats permanents (CDI)	24 291	34 328	34 275	41,1	-0,2
Nombre total de contrats saisonniers (CDD)	80 197	105 357	115 793	44,4	9,9
Nombre de salariés employés dans l'année	88 376	129 966	141 757	60,4	9,1
Nombre total d'ETP	30 334	39 562	41 201	35,8	4,1

Source : CCMSA-FNEDT